

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 20 octobre 2025



St-Pardoux Morterolles

Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET, MALAVAUD

Procurations :

Excusés :

Absents : JANNETAUD N.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : M. Carmine CANFORA

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 30 septembre 2025.

2. Travaux secrétariat : avenant n°1 entreprise ARNAUD

Il s'agit de l'avenant n°1 correspondant à une moins-value pour suppression complète de la toile intissée et suppression de la dépose d'une porte et une plus-value pour la dépose de la tapisserie et deux passes d'enduit pour un montant HT de – 606,00 €. Le montant du marché pour le lot 1 est de 12 676,00 € HT. Approuvé à l'unanimité.

3. Travaux secrétariat : devis modifié entreprise ARNAUD

Il s'agit de la suppression complète de la toile intissée, de la suppression de la dépose d'une porte de la dépose de la tapisserie et deux passes d'enduit pour un montant HT de 12 676,00 € soit un montant TTC de 15 211,20 €. Approuvé à l'unanimité.

4. Forêt communale : assiette de coupe de bois pour l'année 2026

L'assiette de coupe de bois pour l'année 2026 concerne les parcelles suivantes :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC de Saint Pardoux Morterolles	12U	2,11	E1	VENTE	BOIS FACONNES
FC de Saint Pardoux Morterolles	31U	6,92	RS	VENTE	BLOC ET SUR PIED
FC de Saint Pardoux Morterolles	32U	8,12	RS	VENTE	BLOC ET SUR PIED
FC de Saint Pardoux Morterolles	23U	7,1	RS	VENTE	BLOC ET SUR PIED
FC de Saint Pardoux Morterolles	HB	13.45	A3	VENTE	BOIS FACONNES

Approuvée à l'unanimité.

5. Forêt communale : programme de travaux pour 2026

Le Maire donne lecture du programme d'action 2026 pour la forêt communale présenté par l'Office National des Forêts.

- Travaux sylvicoles en investissement :	54 650,00 € HT
- Travaux environnementaux :	7 710,00 € HT
- Travaux sylvicoles en en entretien :	890,00 € HT

Montant total des travaux : 63 250,00 € HT

Approuvé à l'unanimité.

6. Forêt communale : devis honoraires assistance maître d'œuvre 2026

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux 2026 de la forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles.

Le devis est le suivant :

- Travaux sylvicoles en investissement :	6 908,55 € HT
- Travaux environnementaux :	975,00 € HT
- Travaux sylvicoles en en entretien :	112,50 € HT

Pour un montant H.T. 7 996,05 € HT soit un montant TTC de 9 595,26 €

Approuvé à l'unanimité.

7. Transfert compétence eau : validation convention relative à la mise à disposition de service entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Monards et la commune

Le comité social technique du centre de gestion a rendu un avis favorable le 09 octobre au sujet de la convention de mise à disposition de services entre le syndicat et la commune.

Pour rappel :

Cette convention de mise à disposition de services concernant les deux agents techniques et l'agent administratif, ainsi que le tracteur et la voiture.

Les tâches et missions confiées sont le relevé des compteurs d'eau, l'entretien des captages et du réservoir situé sur le territoire de la Commune et les interventions sur le réseau pour petites fuites avant compteur.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable une fois tacitement pour la même durée. Approuvé à l'unanimité.

8. Transfert compétence eau : validation convention relative au transfert de la compétence eau au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Monards et la commune

Il s'agit de transférer la compétence eau exercée par la commune au SIAEP des Monards. Ce transfert de compétence implique que le SIAEP DES MONARDS sera substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Eau Potable » que cette dernière exerçait précédemment. Approuvé à l'unanimité.

9. Transfert compétence eau : validation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Monards

Budget	Commune Saint-Pardoux-Morterolles - Principal				
Liste de l'actif au 31 décembre 2024					
Inventaire	N° - Libellé - Tiers	Valeur d'achat	Date	Cumul amortissement	Valeur nette
41-1-1	N° 119 CANALISATIONS 1969 - INVENTAIRE MAIRIE	12 536,71	1969	12 536,71	0,00
41-1-2	N° 120 CANALISATIONS 1980 - INVENTAIRE MAIRIE	5 844,46	1980	5 844,46	0,00
41-1-3	N° 121 CANALISATIONS 1984 - INVENTAIRE MAIRIE	164 618,72	1984	164 618,68	0,04
41-3-1	N° 128 CHATEAU D'EAU 1984 - INVENTAIRE MAIRIE	21 759,54	1984	17 407,61	4 351,93
41-1-4	N° 122 CANALISATIONS 1986 - INVENTAIRE MAIRIE	55 616,28	1986	52 835,52	2 780,76
41-1-5	N° 123 CANALISATIONS 1986 - INVENTAIRE MAIRIE	32 048,90	1986	30 446,41	1 602,49
41-1-6	N° 124 CANALISATIONS 1988 - INVENTAIRE MAIRIE	9 374,43	1988	8 436,97	937,46
41-1-7	N° 125 CANALISATIONS 1989 - INVENTAIRE MAIRIE	498,74	1989	423,96	74,78
41-1-8	N° 126 CANALISATIONS 1990 - INVENTAIRE MAIRIE	6 551,42	1990	5 568,79	982,63
41-3-2	N° 129 CHATEAU D'EAU 1990 - INVENTAIRE MAIRIE	5 525,41	1990	3 757,31	1 768,10
41-1-9	N° 127 CANALISATIONS 1993 - INVENTAIRE MAIRIE	715,86	1993	536,96	178,90
41-4-1	N° 130 POMPES 1999 - INVENTAIRE MAIRIE	673,21	1999	673,21	0,00
41-2	N° 118 CONSTRUCTION RESERVOIR AEP - INVENTAIRE MAIRIE	207,37	2005	207,37	0,00
41-4-2	N° 221 REMPL. POMPE A MORTEROLLES	3 780,56	2008	3 780,56	0,00
41-4-3	N° 224 REMPL. HYDROSAVY	2 427,88	2008	776,96	1 650,92
41-1-10	N° 225 A.E.P. LE CHASSIN	3 684,07	2008	1 381,50	2 302,57
41-4-4	N° 332 STATION DE POMPAGE MORTEROLLES : TRAVAUX SAUR	3 265,08	2012	2 612,04	652,96
41-1-11	N° 336 A.E.P. LES RIVAILLES COMMUNE	3 733,79	2012	1 118,84	2 614,95
41-BUZE	N° 421 TRAVAUX AEP	29 537,74	2013	739,33	8 871,96
41-7-1	N° 247 MISE EN PLACE PERIMETRE CAPTAGE MLLES	34 248,59	2015	19 198,67	15 049,92
AEP MORTEROLLES	N° 934 A.E.P. MORTEROLLES - INVENTAIRE MAIRIE	193 553,87	2015	4 838,85	188 715,02
EAU/2022/01	N° 1007 ETUDE PATRIMONIALE ET DIAGNOSTIC - LARBRE INGENIERIE	73 468,32	2021	4 897,89	68 570,43
DUPBUZE	N° 846 PERIMETRE CAPTAGE DU FAYENS BUZE - INVENTAIRE MAIRIE	0,00	2022	0,00	0,00
.Total compte	21531	663 670,95		342 638,60	301 105,82
DUPBUZE/2022/01 Rattaché à DUPBUZE	N° 847 ANALYSE EAU CAPTAGE DU FAYENS BUZE - QUALYSE	622,23	2022		622,23
DUPBUZE/2022/02 Rattaché à DUPBUZE	N° 848 ANALYSE EAU CAPTAGE DU FAYENS BUZE - QUALYSE	1 267,52	2022		1 267,52
DUPBUZE/2022/03 Rattaché à DUPBUZE	N° 849 ANALYSE EAU CAPTAGE DU FAYENS - LABORATOIRE DPT D ANALYSES	2 728,51	2022		2 728,51
DUPBUZE Rattaché à DUPBUZE	N° 858 PPC CAPTAGE LA FONTAINE DES FAYENS SITUATION N°1 - LARBRE INGENIERIE	2 520,00	2022		2 520,00
.Total compte	231	7 138,26			7 138,26
Total des dépenses		670 809,21		342 638,60	308 244,08

Approuvé à l'unanimité.

10. Questions diverses

Mme Cécile DOUCET demande des renseignements au sujet du dossier de retraite d'un employé communal. L'agent concerné se renseigne auprès des services compétents.

11. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- Mur du verger : Nous sommes en attente d'un devis de l'entreprise CALOMINE.
- Une fuite d'eau est présente au gîte de Saint-Pardoux-Morterolles. Nous sommes en attente du rendez-vous avec le plombier.
- Reliquat DETR 2025 : la préfecture valide le dossier DETR pour l'aménagement de l'éclairage public au village d'Augerolles.
- Visite du site des cascades d'Augerolles : Le conseil départemental a présenté le site des cascades d'Augerolles à une délégation du Jura. Ils souhaitent mettre en place le label 'rivières sauvages'.
- L'école de Saint-Junien-la-Bregère organise un voyage scolaire à Paris en juin 2026. L'école demande une participation de la commune du fait de la présence de 5 enfants de la commune. Les élus proposent de prendre rendez-vous avec la directrice pour avoir des informations complémentaires concernant ce dossier.
- Office de tourisme de Bourganeuf : Carmine CANFORA regrette la fermeture potentiel de l'office de tourisme.

La séance est levée à 19h17.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Carmine CANFORA